

---

Discours de la députation de la société libre du Point central des Arts et Métiers qui présente son projet de Constitution libre des arts, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la société libre du Point central des Arts et Métiers qui présente son projet de Constitution libre des arts, lors de la séance du 25 brumaire an II (15 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 256-257;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40511\\_t1\\_0256\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40511_t1_0256_0000_13);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Les sans-culottes de Mormant annoncent qu'ils ont envoyé à leur district leurs cloches et l'argenterie de leur église.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Les députés de la commune de Montmartre déposent sur l'autel de la patrie l'argenterie et les ornements de leurs églises. Ils demandent à la Convention d'approuver le changement du nom de Montmartre, qui signifie *mont des Martyrs*, en celui de *Mont-Marat*, par la raison que cet homme immortel, persécuté dès le commencement de la Révolution, s'était réfugié sur ce mont.

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et confirme le changement du nom de Montmartre en celui de *Mont-Marat* (2).

*Suit l'adresse de la commune de Montmartre* (3).

*Adresse de la commune de Montmartre, à la Convention nationale.*

« Législateurs,

« La commune de Montmartre, pénétrée d'admiration pour vos utiles et immenses travaux, vient vous en marquer sa profonde reconnaissance et vous invite à ne pas quitter votre poste avant que vous n'ayez consolidé le gouvernement républicain.

« Les derniers coups portés au fanatisme des prêtres et aux préjugés d'une longue suite de siècles, donnent enfin le pas à la raison sur des prestiges enfantés par une coupable ambition, propagés et maintenus par les rois qui sentaient leur puissance attachée à l'ignorance des peuples rangés sous leur domination.

« Le ci-devant curé de Montmartre, animé depuis le commencement de la Révolution du plus pur patriotisme, a saisi avec empressement cette circonstance pour en donner une nouvelle preuve, en abjurant l'erreur des fonctions ecclésiastiques qu'il avait exercées, il faut le dire, à la satisfaction des habitants de la commune.

« Il est au milieu de nous, citoyens représentants, il brûle du désir de vous exprimer son vœu, de consacrer le reste de sa vie au maintien de la liberté, de l'égalité, de la République enfin, que nous jurons tous avec lui de soutenir une et indivisible, ou de mourir en la défendant.

« Cette abjuration, citoyens législateurs, serait imparfaite, si elle n'était suivie de l'offrande à la patrie de tout ce qui servait au culte proscrit, pour la saine et droite philosophie. C'est en vos mains que nous déposons ces vains ornements qui couvraient les vices caressés par la plupart des ministres des autels. Nous en faisons l'hommage avec l'abnégation la plus entière de la superstition que nos pères nous avaient transmise pour ces vêtements qui faisaient la vénération des âmes faibles et pusillanimes des partisans de la royauté.

« Nous vous demandons, législateurs, votre approbation au changement du nom de Montmartre, qui signifie *Mont des Martyrs*, ce qui

pourrait nous rappeler l'ancienne superstition. Celui du Mont Marat lui convient mieux, avec d'autant plus de raison que cet homme immortel, persécuté dès le commencement de la Révolution, s'était réfugié sur ce mont. *Il semble qu'il pressentait déjà que la Montagne serait le sauveur de la République.*

« *Vive la Montagne! vive la République!* »

La Société libre du Point central des Arts et Métiers met sous les yeux de la Convention un projet de Constitution libre des arts.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'instruction publique (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

*La Société libre du Point central des Arts et Métiers*, composée de tous artistes, vrais sans-culottes, a été admise à la barre.

L'orateur, après avoir prononcé un discours énergique, a présenté un projet de constitution libre des arts.

La Convention a décrété la mention honorable et renvoyé au comité d'instruction publique.

*Suit le texte du discours et du projet de constitution d'après des documents qui existent aux Archives nationales* (3).

## I.

*Le Point central des Arts et Métiers, à la Convention nationale.*

« Le 5<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'an II de la République française.

« Citoyens législateurs,

« La Société libre du Point central des Arts et Métiers, composée de tous artistes, vrais sans-culottes, vient avec confiance mettre sous vos yeux un projet de *constitution libre des arts*, qu'elle présenta, au commencement de 1791, à l'Assemblée nationale, et qui se trouve en tout conforme aux principes actuels de la Convention.

« Dès lors, nous étions donc de vrais républicains. Le premier article est celui que vous avez décrété le premier; il demandait la suppression des académies; aussi notre plan fut écarté. Mais aujourd'hui que vous avez fait délivrer à ces corporations privilégiées leur extrait mortuaire en bonne forme, nous venons vous prier d'achever ce que vous avez si heureusement commencé.

« Après un nouvel examen, nous persistons dans le projet de décret que nous vous apportons parce que nous le croyons le plus conforme aux intérêts de la République.

« Deux objets essentiels et très distincts doivent diviser un plan d'instruction nationale: les différents degrés de l'éducation, et le parti à tirer des fruits de cette éducation.

« Sur la première partie, nous nous référons au travail présenté par le bureau de consulta-

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 234.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 234.

(3) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 753.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 234.

(2) *Supplément au Bulletin de la Convention* du 25 brumaire an II (vendredi 15 novembre 1793).

(3) *Archives nationales*, carton C 281, dossier 771.

tion des Arts, dont le zèle, l'activité et l'intérêt véritable pour les artistes ne s'est pas démenti depuis sa création.

« Sur la deuxième partie, on n'a jusqu'ici présenté à la Convention que des *métamorphoses* ménagées adroitement en faveur des corporations si sagement supprimées.

« Mais, du haut de leur Montagne, nos législateurs veillent; ils planent; ils guettent partout la malveillance, et si d'une main ils tiennent la foudre toujours prête à frapper les traîtres, de l'autre, ils dispensent les bienfaits. Nous sommes donc assurés qu'il est impossible que l'abandon des arts échappe à leur vigilante sollicitude.

« Combien de temps n'a-t-on pas gémi en France des suites désastreuses de la honteuse révocation de l'édit de Nantes! C'est cette révocation, d'exécration mémoire, qui a fait fuir de son sol ces hommes laborieux dont le génie productif a été enrichir nos voisins, même nos ennemis! A Londres, des rues entières sont encore peuplées de fabricants français, dont l'émigration remonte à cette époque.

« Ce ne sont donc pas seulement des écoles primaires et élémentaires des arts qu'il s'agit de fonder, c'est le bénéfice de l'industrie actuelle qu'il ne faut pas laisser échapper; c'est l'instruction qui existe dans les artistes formés qu'il ne faut pas laisser perdre; ce sont les fils des connaissances acquises qu'il ne faut pas laisser rompre.

« Plus de corporations, plus de ces associations savantes, dangereuses par l'esprit de suprématie, et dont les réunions pourraient être encore des aristocraties déguisées.

« Mais, afin de ne rien laisser échapper de ce qui est utile, législateurs, établissez des commissions temporaires, dans chaque partie des arts, et faites que ces commissions se renouvellent d'elles-mêmes à des périodes déterminées!

« Laissez aux sociétés libres le soin de reculer, par les perfectionnements, les bornes de nos connaissances. Que l'industrie pratique réunisse les vrais artistes en assemblées primaires des arts, et qu'ils choisissent librement des commissaires temporaires pour chacune des parties de la nouvelle administration des arts; la liberté fera le reste, et les fruits, n'en doutez pas, seront abondants.

« Tel est, législateurs, le résultat simple et constitutionnel du plan que nous avons longtemps médité en 91, et que nous présentons ici pour la seconde fois.

« Toutes les classifications scientifiques et emphatiques de nos connaissances, nous les réduisons à six commissions temporaires, et tout ce qu'on nomme *science*, nous le rapportons aux seules connaissances utiles. Enfin, cette nouvelle administration ne coûterait pas plus d'un million.

« Nous savons que d'ignorants désorganiseurs osent dire froidement : *Ce ne sont plus des connaissances, c'est du fer et des bras qu'il nous faut!* Mais c'est le produit des arts qui paye, qui façonne ce fer que vous tirez en grande partie de l'étranger. C'est l'industrie qui solde, qui vêt, qui sustente ces hommes précieux que vous appelez à votre défense. C'est le génie qui fortifie vos villes, et qui fait tonner cet airain qui les défend contre l'invasion des despotes.

« Il vous faut des bras; eh bien! conservez principalement les artistes, et formez-les en

grand nombre. Avec l'habitude du travail, vous aurez des mœurs et des soldats.

« En conservant les pères des arts, en les faisant servir à l'instruction publique, vous occuperez, vous endurcirez cette jeunesse bouillante dont les âmes doivent être préparées avant tout au premier devoir du citoyen : celui d'être utile à la patrie. Voilà les véritables mœurs républicaines. Les prêtres hypocrites disaient : *Sachez vaincre vos passions*, et ils appelaient cela de la morale. Le républicain chaud et actif doit dire : *Laissez les passions aux hommes, mais sachez les diriger*. Ce sont elles qui lui donnent son énergie. Un homme sans passions n'est qu'un fédéraliste modéré, ou un feuillant hypocrite, incapable de grandes choses. Le véritable sans-culotte, c'est celui qui *travaille*; ce sont les bras nerveux de ces hommes laborieux qui, pendant la guerre, resteront vos plus vigoureux défenseurs, et qui, après elle, deviendront votre ressource la plus certaine.

« Législateurs, conservez donc et protégez les arts, et surtout ne négligez pas, n'abandonnez pas le fruit de l'industrie.

« Quand les tyrans, lassés de lutter contre la raison et contre le bonheur des nations, auront appris par vos triomphes à respecter un peuple libre qui ne réclame que les droits de la nature; quand leur front superbe sera humilié, et que, forcés à la paix, ils reconnaîtront quelle est la puissance de vingt-cinq millions d'hommes qui ont le sentiment de leur force et la volonté de n'appartenir qu'à la raison, alors les arts, l'industrie dont vous aurez conservé les fils précieux, répareront toutes les pertes. Alors le travail, qui donne les mœurs et la richesse, ramènera l'ordre et l'abondance; alors la première et la plus puissante des nations, utile par son génie à toute la terre, couronnera ses succès par cette supériorité des talents, qui, seule, peut rendre les autres peuples ses tributaires, et lui assurer la prééminence sur les autres nations.

« Alors, citoyens législateurs, on se rappellera tout le bien que vous avez fait! Alors, ce sera vers cette Montagne, plus heureuse pour nous que le mont Sinai, que sans cesse nous élèverons nos bras! C'est sur son sommet que sera dressé définitivement le véritable autel de la Patrie. C'est là que fumera le pur encens; c'est là qu'au lieu des momeries de la superstition s'établira le culte sacré de la vérité et de la raison! C'est là qu'au lieu du cantique des cantiques, nous irons chanter de cœur et d'esprit l'hymne sacré de la patrie.

« *Les artistes, vrais sans-culottes, de la Société du Point central des Arts et Métiers.*

« *Signé : DIXNARD, président; RUBI, secrétaire.* »

NOUVELLE CONSTITUTION DES SCIENCES, ARTS ET MÉTIERS, AVEC LE PROJET DE DÉCRET PRÉSENTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET RÉDIGÉ PAR LA SOCIÉTÉ DU POINT CENTRAL DES ARTS ET MÉTIERS, EN PRÉSENCE DE MM. LES COMMISSAIRES DES SOCIÉTÉS DES INVENTIONS ET DE LA COMMUNE DES ARTS. *Au rapport de Charles de Saudray, membre du*